

Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande précarité

Bilan d'activité 2022
Mars 2023



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L’ACTION	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
1. Nombre de personnes bénéficiaires de l’action.....	4
2. Profil des personnes accompagnées	4
• □ Sexe	4
• □ Compositions familiales.....	4
• □ Répartition des âges	4
• □ Adresse de domiciliation	5
• □ Modes d’habitat en début d’accompagnement.....	5
• □ Nombre de bénéficiaires // non bénéficiaires à l’entrée.....	6
3. Les conditions de sortie	6
• □ Motif de fin d’accompagnement.....	6
• □ Impacts de l’accompagnement sur l’évolution du mode d’habitat.....	7
• □ Impact de l’accompagnement sur les conditions de ressources à la sortie du dispositif	7
3. EVENEMENTS MARQUANTS	8
4. PROBLEMATIQUES ET EXEMPLES DE SITUATION	8
1. Les difficultés d’accès à l’hébergement ou au logement : un frein vers l’insertion professionnelle.....	8
5. RESSOURCES HUMAINES	9
6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	9
7. PERSPECTIVES 2023	10

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
 - ✓ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
 - ✓ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor ; la coordination de l'expérimentation **CHEZ SOI D'ABORD EN MILIEU RURAL**.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - ✓ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✓ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - ✓ **L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE** : une équipe pluri-professionnelle qui accompagne au plus près de leur lieu de vie les personnes les plus éloignées du soin ou sans droits de santé ouverts dans une démarche d'aller vers.
 - ✓ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - ✓ Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
 - ✓ **L'ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
 - ✓ La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - ✓ **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA

Accompagner les personnes vers un processus de resocialisation en s'appuyant sur un **contrat d'engagement réciproque** signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Permettre l'aide à la **consolidation de ses droits**, et à ses devoirs de citoyen.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Accompagner la personne dans l'expression de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

1. Nombre de personnes bénéficiaires de l'action

L'accompagnement dit « renforcé » des bénéficiaires du RSA par Adalea est conventionné pour 30 personnes en file active. En 2022, **53 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé RSA**, soit 4 personnes de plus qu'en 2021.

Parmi ces 53 personnes, 29 bénéficiaient déjà d'un accompagnement en 2021 qui s'est poursuivi et **24 nouveaux accompagnements ont démarré en 2022**.

Sur ces 24 nouveaux accompagnements en 2022 :

- 16 situations ont été orientées par le Rond-Point d'Adalea (Boutique Solidarité, ASEP et 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 4 orientations par le Conseil Départemental (4 en 2021, 4 en 2019, 13 en 2018),
- 1 orientation par le CCAS de Saint Brieuc,
- 3 orientations par d'autres partenaires.

2. Profil des personnes accompagnées

➔ Sexe

	2022	2021	2020
Hommes	48	43	45
Femmes	5	5	5
TOTAL	53	49	50

Comme les années précédentes, la majorité des personnes accompagnées sont des hommes (90%).

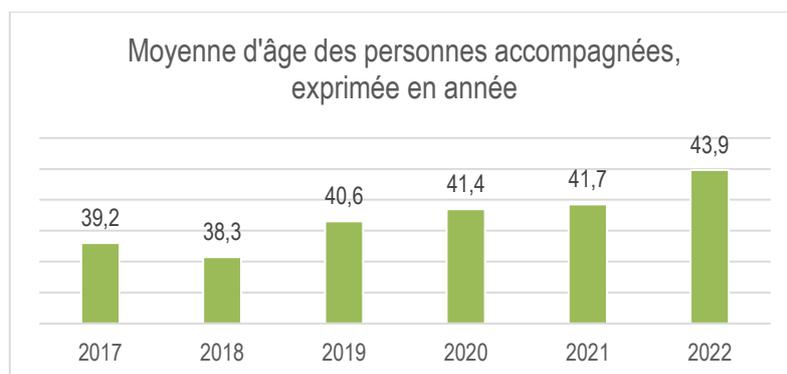
➔ Compositions familiales

	2022	2021	2020
Hommes seuls	47	43	45
Femmes seules	5	6	5
TOTAL	52	49	50

De façon quasi exclusive, les personnes accompagnées sont des femmes et hommes isolés, seul un homme accompagné est en couple.

➔ Répartition des âges

	2022	%2022	%2021	% 2020
18 à 25 ans	1	2%	0%	2%
26 à 35 ans	17	32%	27%	24%
36 à 45 ans	19	36%	39%	44%
46 à 55 ans	11	21%	18%	18%
>= 56 ans	5	9%	8%	8%
NC	0	0%	8%	4%
TOTAL	53	100%	100%	100%



La moyenne d'âge des personnes accompagnées s'est fortement accrue depuis 2018 : **l'âge moyen des personnes accompagnées est 43,9 ans en 2022 contre 38,3 ans en 2018**. La légère augmentation de la part des personnes âgées de 26-35 ans en 2022 se trouve compensée par une augmentation de la part des personnes âgées de 45 ans et plus.

➔ Adresse de domiciliation

	2022	2021	2020
St Brieuc	50	46	46
St Brieuc Armor Agglomération	2	2	4
Département 22	1	1	4
Autre	0	0	0
Total	53	49	50

Les personnes accompagnées sont quasi exclusivement domiciliées à Saint Brieuc (94%) ou sur l'agglomération.

L'agglomération briochine concentre en effet les principales administrations, au sein desquelles les bénéficiaires peuvent réaliser leurs demandes. De plus, les bénéficiaires du RSA sont rarement véhiculés et n'ont d'ailleurs pour la plupart pas le permis de conduire.

D'autre part, une grande partie des personnes repérées le sont par les services d'Adalea, rencontrées à l'accueil de jour ou sur la rue au cours des maraudes. Aussi, la première démarche proposée est la domiciliation, que ce soit à Adalea ou au CCAS de la ville de Saint Brieuc selon la situation. **38 personnes accompagnées (soit 72%) sont domiciliées à Adalea, et 5 personnes accompagnées (9%) sont domiciliées au CCAS de Saint Brieuc.**

➔ Modes d'habitat en début d'accompagnement

	Nombre en 2022	% en 2022	% 2021	% 2020
Rue, squat, véhicule, cabane	35	66%	45%	60%
Hébergement d'urgence, hôtel, ALT urgence	5	9%	12%	6%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	0	0%	2%	4%
Hébergé chez un tiers/ famille	5	9%	12%	16%
Logement privé	6	10%	2%	4%
Logement public	2	6%	0%	0%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	0	0%	13%	0%
TOTAL	53	100%	100%	100%

Au démarrage de l'accompagnement, **35 personnes sont sans domicile fixe en 2022, soit 66% (45% en 2021, 60% en 2020)**. L'équipe s'attache en effet à démarrer l'accompagnement dans la rue, au bénéfice des personnes repérées en maraudes. La problématique du logement est centrale dans l'avancement du parcours des personnes accompagnées car elle permet d'apporter une sécurité à bien des égards.

➔ Nombre de bénéficiaires // non bénéficiaires à l'entrée

Depuis 2020, il est possible de solliciter un accompagnement renforcé RSA pour des personnes qui ne sont pas encore bénéficiaires du RSA mais qui remplissent les conditions d'accès et pour lesquelles l'accompagnement vise à mettre en place ce droit.

En 2022, **12 personnes** ont été orientées vers un accompagnement renforcé alors qu'elles n'étaient pas encore bénéficiaires du RSA, soit 50% des personnes accompagnées.

Synthèse sur le profil

Le profil des personnes accompagnées par Adalea dans le cadre d'un accompagnement renforcé au RSA est identique d'année en année : homme seul, vivant sur Saint Briec et ne bénéficiant pas d'un hébergement (personnes à la rue ou en squat). A noter toutefois que la moyenne d'âge des personnes accompagnées est en augmentation.

3. Les conditions de sortie

Les chiffres présentés ci-après concernent les **24 personnes sorties du dispositif au cours de l'année 2022**.

➔ Motif de fin d'accompagnement

	Nombre en 2022	% en 2022	Nombre en 2021	% en 2021	Nombre en 2020	% en 2020
<i>Fin de la mesure d'accompagnement</i>	3	13%	9	31%	0	0%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	5	21%	1	3%	12	57%
<i>Changement de département/ déménagement</i>	1	4%	4	14%	1	5%
<i>Autre accompagnement (place de stabilisation - CHRS)</i>	10	41%	11	38%	7	33%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Incarcération</i>	1	4%	0	0%	1	5%
<i>Décès</i>	1	4%	0	0%	0	0%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	3	13%	0	0%	0	0%
TOTAL des sorties	24	100%	29	100%	21	100%

24 personnes sont sorties du dispositif d'accompagnement en 2022 dont une majorité (38%) pour bénéficier d'un autre accompagnement (entrée en hébergement d'insertion...). La convention prévoit en effet qu'il n'est pas possible de bénéficier d'un double accompagnement.

La durée d'accompagnement maximale est fixée à 36 mois. En 2022, 3 personnes sont sorties du dispositif car elles arrivaient au terme de cette durée. Dans ce cas, l'accompagnement se poursuit avec le Conseil Départemental et un relai est effectué.

Enfin, 5 personnes ne donnant plus de nouvelles pendant plusieurs mois ont vu l'accompagnement s'arrêter. En effet, même si la dimension d'« aller vers » est prégnante sur ce type d'accompagnement, la personne accompagnée doit être vue régulièrement et faire preuve d'un minimum d'investissement.

➔ Impacts de l'accompagnement sur l'évolution du mode d'habitat

	A l'entrée dans le dispositif		A la sortie du dispositif	
	Nombre en 2022	% en 2022	Nombre en 2022	% en 2022
Rue, squat, véhicule, cabane	15	63%	4	17%
Hébergement d'urgence, hôtel, ALT urgence	4	17%	1	4%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	0	0%	10	42%
Hébergé chez un tiers/ famille	2	8%	3	13%
Logement privé	2	8%	2	8%
Logement public	1	4%	3	12%
Non communiqué	0	0%	1	4%
TOTAL	24	100%	24	100%

En 2022, 36 personnes (68%) accompagnées ont réalisé une demande SIAO, et 13 personnes (24%) un dossier DAHO / DALO.

Au-delà des chiffres présentés dans le tableau et en étudiant les situations individuellement des personnes sorties du dispositif, il apparaît que :

Sur les 15 personnes à la rue ou en squat à leur entrée dans le dispositif, 8 personnes (soit 53%) ont pu intégrer des dispositifs d'hébergement d'insertion (CHRS, ALT ou place de stabilisation), et 4 personnes (17%) étaient encore dans la même situation face à l'hébergement.

Sur les 4 personnes en hébergement d'urgence, 1 a pu bénéficier d'une entrée en hébergement d'insertion (ALT), 1 d'un hébergement chez des tiers, 2 sont encore en situation d'hébergement d'urgence ou appellent régulièrement le 115.

Sur les 3 personnes en logement à l'entrée, 2 personnes ont pu se maintenir dans le logement (privé ou public), 1 personne n'a pas pu se maintenir dans le logement mais a pu intégrer un hébergement d'insertion.

Ainsi, on peut globalement se satisfaire de l'évolution des situations des personnes accompagnées face au logement.

➔ Impact de l'accompagnement sur les conditions de ressources à la sortie du dispositif

	Nombre 2022	%2022
Allocation Adulte Handicapé	2	9%
Emploi (CDD, interim, contrat aidé...)	1	4%
Retraite	1	4%
RSA	20	83%
TOTAL	24	100%

Malgré l'arrêt de certains accompagnements, la majorité des personnes (83%) accompagnées quittent le dispositif avec le RSA comme ressource principale. Selon les situations, certaines personnes sont bénéficiaires d'autres prestations qui peuvent être mises en place dans le cadre de cet accompagnement renforcé (retraite, allocation adulte handicapé...).

Ainsi en 2022, sur les 24 personnes sorties du dispositif en 2022, aucune n'est sortie sans ressources.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Mouvement dans l'organisation interne

Deux professionnels de l'association accompagnent des bénéficiaires du RSA en grande précarité. En dehors de cette activité, et depuis l'automne 2022, ces professionnels interviennent pour l'autre partie de leur temps sur la Boutique Solidarité (accueil de jour) et les maraudes. Ainsi, il leur est possible de repérer les nouveaux arrivants en grande précarité soit au sein de l'accueil de jour, soit au cours des maraudes.

Après une première accroche, l'accompagnement renforcé peut être proposé aux personnes rencontrées lorsque les critères sont réunis. Les entretiens pourront avoir lieu à Adalea lors d'entretiens planifiés, mais aussi directement dans la rue ou dans les lieux occupés par les personnes (squats...), ou lors de leur passage à l'accueil de jour. La complémentarité des postes occupés par les 2 travailleurs sociaux référents RSA facilite la mise en relation avec les personnes accompagnées.

4. PROBLEMATIQUES ET EXEMPLES DE SITUATION

1. Les difficultés d'accès à l'hébergement ou au logement : un frein vers l'insertion professionnelle.

Dans le rapport d'activité de l'année 2021, « l'aller vers » avait été mis en avant comme une réponse adaptée pour les personnes en grande précarité. Cette modalité reste primordiale pour débiter l'accompagnement et par exemple, mettre à jour la situation administrative des personnes accompagnées. Mais rapidement, l'absence d'hébergement / logement apparaît comme un frein majeur à la poursuite du parcours lorsqu'il s'agit de reprendre une activité professionnelle, aussi bien l'emploi que la formation. Dans un premier temps, ouvrir des droits en ayant de ressources régulières encourage les personnes à se mobiliser pour effectuer d'autres démarches. Néanmoins sans solution d'hébergement ou de logement même à moyen terme, il reste complexe de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle. Lorsque les personnes ne peuvent pas être accueillies pour la nuit dans un abri d'urgence, fournissant un minimum de confort et de sécurité, il n'est pas possible d'avoir un repos récupérateur et très difficile de prendre soin de soi et de son apparence.

Dans le cadre de l'accompagnement renforcé au RSA, l'accès à l'hébergement ou au logement reste le point déterminant afin de favoriser un accompagnement dans la durée qui s'orienterait vers une insertion ou réinsertion professionnelle. Dans ce cadre, on constate donc que la majorité des personnes accompagnées n'ont pas accès à l'emploi ou à la formation.

Pour exemple, M. X. a été rencontré lors d'une maraude alors qu'il faisait la manche. L'équipe se présente et lui indique l'existence de la Boutique Solidarité et qu'il peut s'y rendre pour y prendre une douche, être au chaud et ne pas avoir à rester dans la rue en journée. A partir de cette rencontre, M. X. va régulièrement à la Boutique Solidarité en matinée. De cette façon, il a été ainsi possible de créer du lien avec les professionnels et, dans un second temps, de demander du soutien pour des démarches administratives. Reçu en entretien, M. X a pu obtenir une domiciliation administrative, évoquer son souhait de reprendre une activité professionnelle et faire part des difficultés rencontrées face à l'absence de logement. En effet, M. indique n'avoir pas pu se maintenir en emploi suite à la perte de son logement et à l'impossibilité pour lui de se reposer après sa journée de travail. La mesure d'accompagnement renforcé dans le cadre du RSA lui a été proposée et mise en place suite à l'accord de Monsieur et à la validation en cellule d'orientation avec la Maison de Département. Une mise à jour de son CV a été effectuée et M. a pu être orienté vers des structures d'insertion par l'activité économique. Par ailleurs, il a pu s'inscrire dans différentes agences d'intérim et postuler directement à des offres d'emploi mais n'a pas reçu de réponses positives à ce jour. Monsieur s'interroge sur le fait que son absence de logement, son apparence (fatigue visible, tenue vestimentaire) ont pu être un frein à son insertion professionnelle. Hébergé depuis peu par le 115, il relance actuellement les différents employeurs potentiels.

5. RESSOURCES HUMAINES

➔ Une équipe stabilisée fin 2022

L'équipe du service RSA est composée de deux travailleurs sociaux qui se partagent les accompagnements proportionnellement à leur temps de travail. Cette équipe a connu quelques changements en 2022 qui aboutissent en toute fin d'année à une stabilisation de celle-ci. Ainsi, depuis fin 2022, les deux professionnelles respectivement à 50% et 30% sur l'accompagnement RSA, partagent leur temps de travail avec l'accueil de jour et les maraudeurs. Elles sont salariées en CDI et à temps plein chez Adalea.

➔ Temps de réunion d'équipe et de supervision

Des réunions hebdomadaires ont lieu avec l'équipe du Rond-Point (Boutique Solidarité, ASEP, 115) et permettent d'échanger sur les situations des personnes accompagnées qui sollicitent bien souvent plusieurs dispositifs d'Adalea.

Des réunions mensuelles ont lieu avec la cheffe de service pour préparer les cellules d'orientation, durant lesquelles le Conseil Départemental valide les demandes de prise en charge sur le dispositif Adalea et pour échanger sur les situations, envisager les suites à donner en cas d'absences aux rendez-vous etc...

Enfin, une fois par mois, les professionnels du service bénéficient d'une séance de deux heures d'analyse des pratiques, encadrée par un psychologue. Ces séances permettent de partager des situations concrètes avec les collègues et d'être guidées dans leur analyse.

➔ Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation

Comme chaque année, les professionnels peuvent bénéficier de formations, soit dans le cadre du plan de formation Adalea, soit dispensées par des partenaires, soit financées par l'OPCO.

Intitulés des formations réalisées en 2022	Nbre bénéficiaires
Ethique et travail social	1 professionnel
S'initier à l'entretien motivationnel	1 professionnel
Gestion des crises de violence	1 professionnel
Accompagner les publics à l'ère du numérique	2 professionnels
Prévention incendie	1 professionnel

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

L'accompagnement renforcé proposé doit s'appuyer sur de nombreux partenaires. En effet, les actions convenues avec la personne accompagnée lors de la signature du CER (Contrat Réciproque d'Engagement) peuvent recouvrir de larges champs tels que les démarches administratives (papier d'identité, carte vitale...) mais aussi la santé, le logement etc... Aussi les professionnels s'appuient sur les compétences des partenaires et travaillent avec eux régulièrement.

➔ Lien tenu avec la MDD de Saint-Brieuc

Pour suivre efficacement les situations des personnes accompagnées, valider les orientations et les sorties du dispositif renforcé, une réunion mensuelle de la **Cellule d'Orientation Locale RSA** a lieu.

Les situations sont présentées lors d'une prescription pour valider l'entrée dans le dispositif et à la sortie, un bilan est effectué pour passer le relais et permettre une continuité d'accompagnement.

A l'issue de la Cellule d'Orientation, Adalea reçoit les délibérés de la cellule pour commencer, poursuivre ou arrêter un accompagnement.

➤ Etat des lieux du réseau de partenaires

- ◆ Structures administratives : CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- ◆ Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- ◆ Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- ◆ Les organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- ◆ Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- ◆ Associations caritatives : Secours populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix rouge, A.P.F...
- ◆ Partenaires Santé : Point santé Adalea, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Equipe Mobile Santé Précarité, Hôpitaux et cliniques, médecins généraux et spécialisés, CAARUD (pour les addictions)
- ◆ Partenaires logement : Les services logement d'Adalea (SIAO, Pôle hébergement logement, boutique solidarité), partenaires du 115 (hôtels), Résidence habitat jeunes, bailleurs privés et agences immobilières...
- ◆ PARADS : Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux, animé par le CCAS de Saint Briec et dont Adalea est membre.

- ◆ Partenaire présent mensuellement à Adalea : CAF (depuis 2021)

7. PERSPECTIVES 2023

Le projet associatif 2020-2025 décliné par service, a fait émerger, au sujet de l'accompagnement renforcé du RSA, quatre fiches actions dont certains objectifs ont déjà pu être mis en place et d'autres devront être développés en 2023.

➤ Objectifs atteints à fin 2022

Fiche action 1 : Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Objectif atteint : Permettre un accès plus direct à leurs droits, par l'organisation de permanences individuelles sur site, en lien avec la Boutique Solidarité et le Point Santé.

- ➔ Depuis milieu d'année 2021, des permanences de la CAF ont lieu tous les mois. Peuvent être reçues les personnes accompagnées au RSA mais aussi toutes les personnes accompagnées par Adalea. Cette permanence permet de « débrouiller » certaines situations des bénéficiaires.

Fiche action 2 : Renforcer les réponses logement auprès des personnes accompagnées

Objectif atteint : Instaurer un lien plus systématiquement entre les logements ALT urgence et l'accompagnement RSA.

- ➔ Au cours de l'année 2022, les 3 personnes accueillies sur les ALT urgence gérées par l'accueil de jour ont été accompagnées pour le service d'accompagnement renforcé au RSA.

Fiche action 4 : Améliorer le fonctionnement du service

Objectifs atteints : Revoir la répartition des locaux. Revoir l'organisation du planning afin d'instaurer plus de temps d'échanges et avoir une cohérence entre la répartition hebdomadaire. Améliorer le suivi des situations en centralisant les outils communs de suivi.

- ➔ les créneaux d'accompagnement RSA des professionnels sont fixes, et sont fléchés sur 2 bureaux fixes dont majoritairement le « bureau RSA » au rez de chaussée, à proximité de l'accueil de jour. Ce planning

fixe a aussi permis de poser une réunion mensuelle d'échanges entre les professionnelles et la cheffe de service.

- ➔ D'autre part, les 2 professionnelles sur le service RSA partagent leur temps avec l'accueil de jour, cela a facilité leur implication dans les réunions de service et les temps de supervision avec l'équipe du Rond-Point dont elles font donc partie.
- ➔ Enfin, une base de données RSA existe avec les suivis des situations. Le répertoire informatique de suivi des situations est parfaitement rangé et les informations, faciles à trouver.

➔ Objectifs prioritaires pour 2023

Fiche action 1 : Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Objectif visé :

- Créer une dynamique entre les personnes accompagnées par l'animation de temps collectifs, spécifiques au RSA ou commun avec la BS.
- Développer l'accès à d'autres accompagnements.

Fiche action 2 : Renforcer les réponses logement auprès des personnes accompagnées

Objectifs visé :

- Développer le lien entre l'accompagnement RSA et le SIAO.
- Utiliser l'outil « capacité à habiter ».

Fiche action 3 : Faire évoluer les réponses aux besoins des personnes en améliorant l'analyse des besoins

Objectifs visé :

- Faire évoluer les modalités d'accompagnement des personnes, notamment le lien avec le Conseil Départemental.